



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PREAVIS MUNICIPAL

50/2010

**DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA LIMITE
DU COMPTE COURANT DE TRÉSORERIE**

Municipal responsable : M. Jacques Ansermet, syndic

Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 21 septembre 2006, le Conseil communal de Chésèrex a accordé à la Municipalité l'autorisation d'ouvrir, pour la législature 2006-2011, un compte courant de trésorerie d'un montant nominal de CHF 500'000.00 (cinq cent mille francs suisses) auprès d'un établissement bancaire suisse. Le 19 mars 2009, le Conseil communal a accepté d'augmenter la limite de ce compte courant de trésorerie de CHF 1'500'000.00, ce qui le porte à une possibilité de CHF 2'000'000.00. Cette autorisation n'a cependant été accordée que jusqu'au 31 mars 2010, notamment pour tenir compte d'éléments impondérables, tel que le résultat du référendum dont le vote a eu lieu en janvier 2010.

La situation de la trésorerie communale pour l'année 2010 sera certes différente de celle qui prévalait en 2009 à la même époque. Nous avons en effet un taux d'imposition plus conforme à nos besoins bien qu'il se situe à la limite inférieure de ce qui serait nécessaire. Ce surcroît de ressources nous permettra probablement de faire face aux dépenses péréquatives sur l'ensemble de l'année, mais l'absence partielle de trésorerie sera cependant une réalité durant le 1^{er} semestre 2010. Nous l'avons d'ailleurs vécu en 2009 et cette avance de fonds nous a permis de faire face à nos engagements.

Il faut rappeler, à ce propos, que les deux factures étatiques représentent toujours un peu plus de CHF 7'000'000.00 pour l'année 2010 et qu'elles se règlent trimestriellement, ce qui représente environ CHF 1'750'000.00 par versement.

En 2009, l'utilisation de cette avance de trésorerie a été la suivante :

- de mai à juillet, emprunt de CHF 1'200'000.00 durant 61 jours
- d'août à octobre, emprunt de CHF 400'000.00 durant 63 jours
- le coût total de ces emprunts durant 124 jours a coûté CHF 1'337.00.

Tout en relevant la chance d'avoir des taux d'intérêt très bas, il faut tout de même mentionner que ces emprunts n'ont en aucun cas mis en péril les finances communales.

Pour assurer le paiement des factures mentionnées ci-dessus, sur la base de l'expérience vécue en 2009 et pour tenir compte du nouveau taux d'impôt, nous proposons d'augmenter la limite du compte courant de trésorerie d'un montant plus faible qu'en 2009, soit CHF 1'000'000.00. Nous souhaitons cependant que cette autorisation développe ses effets jusqu'à la fin de la législature, soit le 30 juin 2011.

Comme annoncé lors de la précédente demande, l'utilisation temporaire de ce compte courant sert essentiellement à honorer nos devoirs par rapport aux charges cantonales. Les produits d'impôts, qui créditent en principe régulièrement les comptes communaux, doivent compenser cet emprunt dans des délais relativement courts

En conséquence, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'augmenter la limite du compte courant de trésorerie de CHF 1'000'000.00, ce qui le porte à CHF 1'500'000.00. Il est bien entendu que la Municipalité ne fera appel à ce compte que dans les cas d'extrême urgence, pour des dépenses portées au budget ou autorisées par un crédit d'investissement.

./.

Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 11 mars 2010
- vu le préavis de la Municipalité n° 50/2010
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à augmenter la limite du compte courant de trésorerie, jusqu'à la fin de la législature 2006-2011, d'un montant nominal de CHF 1'000'000.00 (un million de francs suisses), afin de le porter à CHF 1'500'000.00 (un million cinq cent mille francs suisses).
Ce compte courant sera ouvert auprès d'un établissement bancaire suisse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J. Ansermet

 MUNICIPALITE
DE CHÉSEREX

La Secrétaire  F. Monnaert-Chambaz